

## LES ELUS DE GARONNE :

### Le SMEAG-EPTB Garonne, fruit de la décentralisation.

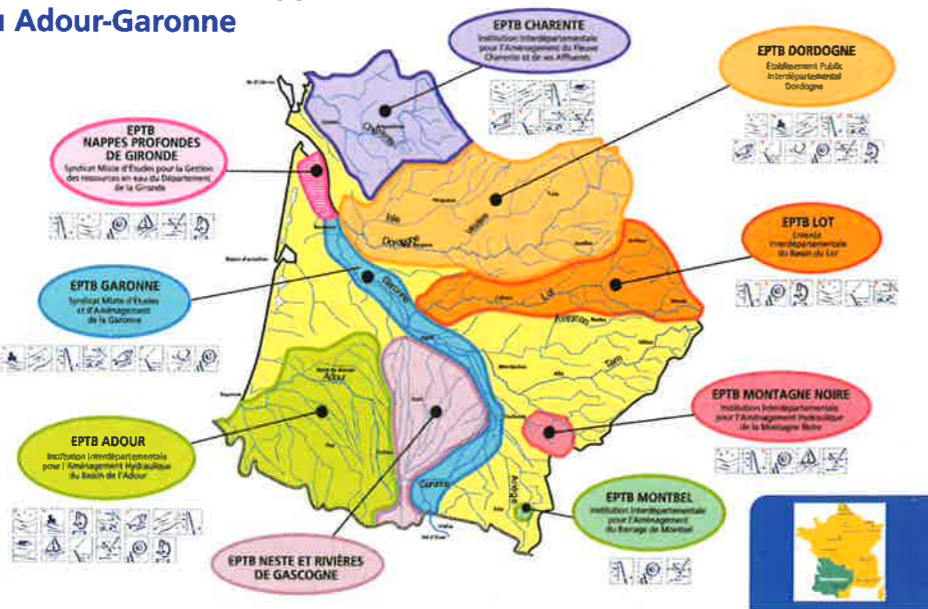
Créé en 1984 par les collectivités territoriales riveraines du fleuve, le SMEAG-EPTB Garonne regroupe au sein de son comité syndical les élus des Conseils généraux et régionaux. A cet égard, ils peuvent être regardés comme des élus de Garonne.

#### COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL DU SMEAG

EVELYNE-JEAN BAYLET	Président du SMEAG
GASTON ESCUDÉ	Premier Vice-Président du SMEAG - Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Garonne - Maire de Cazères
JEAN-PIERRE OUSTY	Deuxième Vice-Président du SMEAG - Conseiller Général du Lot-et-Garonne
CLAUDE MELLIER	Secrétaire du bureau du SMEAG - Vice-Présidente du Conseil Régional d'Aquitaine - Présidente du G.I.A.
JACQUES BOUSQUET	Conseiller régional de Midi-Pyrénées - Président du Comité Régional de Tourisme - Maire de Valence d'Agen
JEAN-LOUIS BRUNET	Conseiller Régional d'Aquitaine - Maire de Nérac
ALBERT CERVERA	Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
BERNARD DAGEN	Vice-Président du Conseil Général du Tarn-et-Garonne - Maire de Castelsarasin
JACQUES DUMAS	Conseiller Général de la Gironde
ANNIE GARRISSOU	Conseiller Régional d'Aquitaine - Maire de Fargues Saint Hilaire
JEAN-RAYMOND LEPINAY	Conseiller Général de la Haute-Garonne
JEAN-JACQUES RECIZAC	Conseiller Régional de Midi-Pyrénées
ALAIN RENARD	Vice-Président du Conseil Général de Gironde
DENIS ROGER	Conseiller Général de Tarn-et-Garonne - Maire de Verdun s/Garonne
GUY SAINT-MARTIN	Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine
ANDRÉ TOURON	Conseiller Général de Lot-et-Garonne

## LES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX DE BASSIN EN ADOUR-GARONNE :

Les EPTB en Adour-Garonne agissent dans des domaines variés. Sur certains thèmes ils ont développé des projets destinés à mettre en place des stratégies et des financements par bassin versant.



- 1 - Qualité des eaux
- 2 - Déchets flottants
- 3 - Dynamique fluviale
- 4 - Gestion quantitative de la ressource
- 5 - Inondations
- 6 - Risques
- 7 - Milieux naturels
- 8 - Poissons migrateurs
- 9 - Berges
- 10 - Paysages
- 11 - Gestion intégrée
- 12 - Développement des usages
- 13 - Observatoire

\* Actions contractuelles avec l'Agence de l'Eau dans le cadre des politiques territoriales.

# g INFO Garonne

N°2 - Novembre 01 - TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU SMEAG-EPTB GARONNE

## SCHEMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN

# Le lit et ses berges : deuxième élément du fleuve

### UN AUTRE REGARD SUR LE FLEUVE.

La Garonne existe-t-elle. Est-elle une composante du territoire ? Oui, bien sûr, c'est une évidence.

Et pourtant...Nulle mention du fleuve dans aucun des programmes d'Etat, contrats de Plan Etat-Région compris. Tout cela est surprenant. Comment un ruban vert de plus de cinq cents kilomètres, des Pyrénées à l'Atlantique serait-il devenu absent de toute vision d'aménagement du territoire ? Alors qu'il en dicte la géographie, l'environnement et, sans doute, une bonne part de l'économie.

La réponse est simple, l'abandon s'est fait insensiblement et progressivement.

Vidé de sa fonction navigation, le fleuve a vu son propriétaire, l'Etat, limiter pudiquement sa mission au bon écoulement des eaux...dont il concède l'exploitation hydroélectrique et autorise les pompages pour l'irrigation.

De plus, l'administration voit quatre Garonnes départementales, expression d'une véritable fracture territoriale, là où est l'unité d'un fleuve européen.

C'est bien ce constat qu'exprime le diagnostic du "Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges et de la Garonne" proposé à la consultation des élus riverains. Mais les choses sont en train de changer, une vision globale peut donner cohérence à une somme d'initiatives locales. Entre un Etat lointain, et des collectivités aux territoires morcelés, s'exprime une multiplicité d'actions dans une logique interrégionale, voire internationale avec le Val d'Aran et la Catalogne.

C'est tout simplement l'aménagement d'un territoire bien compris, dont la Garonne est un axe structurant.

Gaston Escudé  
Premier Vice-Président du SMEAG

EPTB Garonne  
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA GARONNE

Réduire la fracture territoriale

INFO GARONNE / TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU SMEAG-EPTB GARONNE / Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin  
31200 Toulouse - Tél : 05 62 72 27 84 - Fax : 05 62 72 76 00 - E-mail : smeag@wanadoo.fr  
Directeur de la publication : Gaston Escudé. Comité de Rédaction : Evelyne Jean Baylet, Michel Aublet, Aline Chauney, Gilbert Eyssenne, Marianne Ginesta, Marie-Anne Guichard, Claire Keruel, Bernard Leroy, Philippe Marc, Photos : S. B. G. Conception graphique : Campardon Conseil, Commission paritaire - en cours. Imprimerie : 34, Toulouse

## OSSIER LE DEUXIÈME ÉLÉMENT DU FLEUVE

L'eau, le lit et les berges, la faune et la flore. Le fleuve est un tout. Un ensemble cohérent, un ensemble vivant. La qualité de l'eau qui s'y écoule dépend étroitement du bon état général des milieux naturels connexes. D'où la nécessaire protection, la mise en valeur de ce deuxième élément du

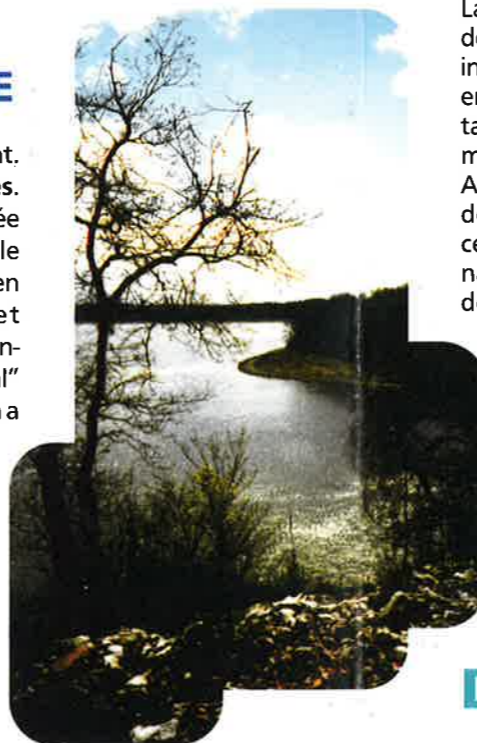
fleuve. C'est l'objet du Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne élaboré par le SMEAG-EPTB Garonne : un guide de référence, un document d'orientation et de programmation à l'échelle du fleuve, qui constitue une première approche pour le SAGE Garonne.

### SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN COORDONNÉ DU LIT ET DES BERGES DE LA GARONNE

# D'une vision globale...

## LA GARONNE : UN GRAND FLEUVE À LA DÉRIVE

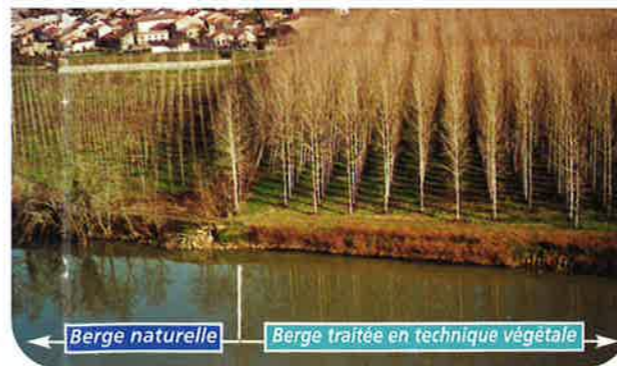
L'abandon du fleuve est patent. Il est lisible le long des berges. Cette prise de conscience doublée d'initiatives locales, amène le SMEAG, à lancer dès 1995, en plein accord avec l'Etat et l'Agence de l'Eau, le grand chantier d'un "diagnostic général" sur le fleuve : le Schéma Directeur d'Entretien.



4 zones  
14 secteurs  
43 tronçons

L'état des lieux repère 4 grandes zones naturelles cohérentes (du Pont du Roy à la frontière espagnole, au Bec d'Ambès à l'entrée de l'estuaire), qui s'affranchissent des limites administratives. Leurs vocations principales vont être traduites en "objectifs" par secteurs (14 secteurs), puis en "orientations" par tronçons (43 tronçons).

Ainsi, les zones puis les secteurs déclinent la vision globale du fleuve, jusqu'à cibler, par tronçon, c'est-à-dire au plus près des communes riveraines, les actions à mener.



## TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- **CONNAÎTRE.** Le diagnostic initial amène une connaissance globale et partagée du fleuve Garonne. Ainsi sont identifiées des zones cohérentes d'intervention.
- **AGIR.** Les orientations prioritaires d'entretien déterminent le cadre de référence des actions programmées sur 10 ans.
- **MOBILISER.** Le projet structuré à l'échelle du fleuve fait converger des financements publics significatifs à long terme.

## TOUT LE MONDE S'Y MET :

Réalisé par le SMEAG en collaboration avec les services de l'État (DIREN), les services gestionnaires du fleuve (DDE., SMNG, VNF...) et l'Agence de l'Eau

Adour-Garonne, le schéma directeur a vocation à devenir la référence garonnaise en matière de gestion du fleuve pour chacun de ces partenaires.

## UNE MÉTHODOLOGIE PARTICIPATIVE : LES ÉLUS DANS LE "COURANT DU PROJET"

La méthodologie d'élaboration de ce projet a prévu plusieurs étapes de consultation des élus, des riverains, des collectivités, et des acteurs institutionnels garonnais, soit près de 50 réunions au total. A terme, enrichi de cette concertation, le Schéma directeur, document d'orientation et de programmation, identifiera les actions prioritaires à mener dans les dix ans.

Aussi, le SMEAG a consulté les élus des 214 communes riveraines de la Garonne, associant le Val d'Aran, pour valider la pertinence des orientations proposées, recueillir les projets locaux concernant les berges, mais aussi, informer et sensibiliser l'ensemble des garonnais sur les implications de ce projet.

DE JUILLET À SEPTEMBRE 2001, LES ÉLUS DU SMEAG-EPTB GARONNE ONT ANIMÉ 10 RÉUNIONS LOCALES

- En Haute-Garonne, à Cazères et Carbonne : **Gaston ESCUDE**, Vice-Président du Conseil Général de Haute-Garonne, Vice-Président du SMEAG et Maire de Cazères ; à Saint-Béat et Estancarbon : **Jean-Raymond LEPINAY**, Conseiller Général de Haute-Garonne.
- En Tarn-et-Garonne, à Castelsarrasin : **Bernard DAGEN**, Vice-Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Maire de Castelsarrasin.
- En Lot-et-Garonne, à Agen et Caumont sur Garonne : **Jean-Pierre OUSTY**, Conseiller Général de Lot-et-Garonne et Vice-Président du SMEAG.
- En Gironde, à Bordeaux et Cadillac : **Alain RENARD**, Vice-Président du Conseil Général de Gironde.

## LE SMEAG-EPTB GARONNE : COORDONNATEUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN

Unique document de référence à l'échelle de la Garonne pour les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, d'une part, véritable guide méthodologique et réglementaire pour les maîtres d'ouvrages locaux d'autre part, le Schéma directeur doit aussi servir de catalyseur pour l'attribution

des financements spécifiques. Le SMEAG est ainsi l'interlocuteur privilégié de la Garonne, garant du partenariat, et véritable relais technique, il propose d'assurer le suivi du programme d'action et la mise à jour permanente du Schéma directeur qui se veut un **document vivant**.

## DES FINANCEMENTS PUBLICS, DES ACTEURS LOCAUX

Premier guide de référence pour la gestion intégrée de la Garonne, le Schéma directeur d'entretien doit permettre de mobiliser :

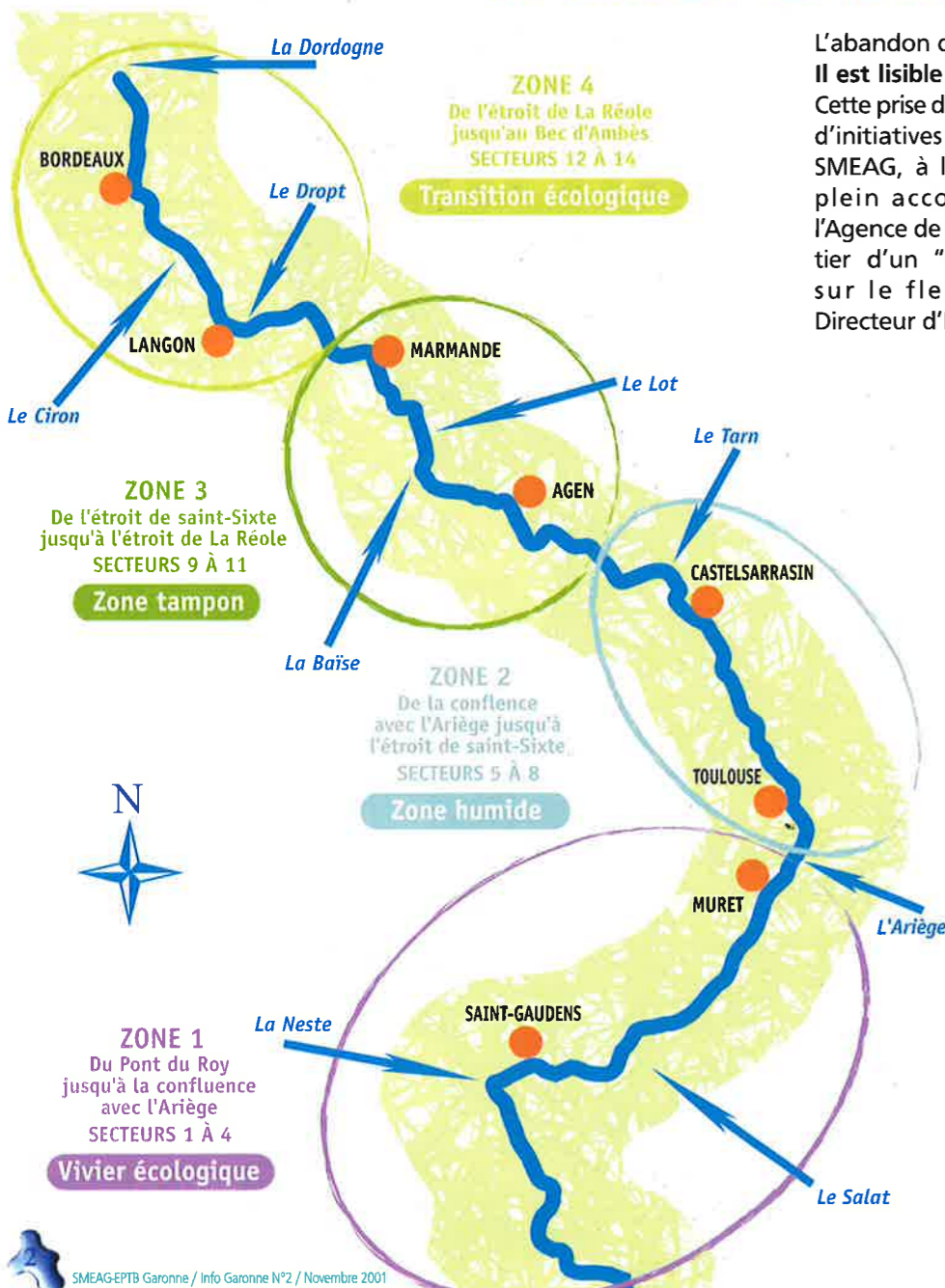
- Des financements publics attractifs provenant de l'Etat et de l'Agence de l'Eau,
- Les maîtres d'ouvrages locaux autour des objectifs inscrits dans ce document de référence.

# ... à une action locale.



### POINT DE VUE DE JEAN-PIERRE OUSTY (VICE-PRÉSIDENT DU SMEAG, CONSEILLER GÉNÉRAL DE LOT-ET-GARONNE)

C'est un vaste chantier que le SMEAG - EPTB Garonne a entrepris en réalisant ce premier document global à l'échelle de la Garonne. J'ai présidé à plusieurs reprises les réunions de concertation et deux des réunions locales en Lot-et-Garonne. J'ai d'ailleurs été surpris par la pertinence du document (à la fois, synthèse des connaissances et programme d'actions) face aux remarques de mes concitoyens qui rapportaient leur vision locale de la Garonne et s'inscrivaient dans la logique de la démarche. Aussi, je me félicite que pour l'ensemble des élus, des riverains, des institutions, et des collectivités locales, la Garonne commence à prendre sa véritable dimension de fleuve interrégional et international. Je souhaiterais maintenant que chacun d'entre nous s'appuie sur ce travail pour que la Garonne, soit reconnue et prise en charge jusqu'au niveau européen.





Le débat des Etats Généraux s'est focalisé, une fois de plus, sur l'ordre de priorité des actions entre économies et augmentation de la ressource. Je me demande si ce n'est pas un faux débat. L'analyse fine des situations – ce ne sont pas les moyennes qui comptent mais les débits

encore disponibles dans les moments critiques, les instants "t" – montre qu'il faut jouer sur toutes les touches du clavier car, dans ce cadre, nous sommes structurellement en pénurie. De plus, il est indispensable de mobiliser dans la gestion de l'eau **tout le bassin** (ex. du Tarn qui creuse l'étiage estival).

**UN CONSTAT > LES DÉGRADATIONS SE POURSUIVENT.**  
**• UNE SOLUTION > LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES.**

**La Garonne demeure le seul fleuve sauvage en France.** Le milieu aquatique est particulièrement préservé de Toulouse à Castelsarrasin constituant une **zone humide repérée au niveau européen**. La Garonne est à la fois "zone verte" et "axe bleu" pour les poissons migrateurs. Mais les dégradations des berges et du lit sont intenses et un ensemble de mesures de protection et de restauration sont à mettre en œuvre localement, lieu après lieu, mais dans un cadre d'ensemble. Encore faut-il que soient élaborés et exécutés des plans de gestion d'étiage (PGE) dans le cadre du SDAGE et que s'arrêtent opérations d'assèchement ou de drainage, que soit respectée ou restaurée la forêt riveraine. Bref, tout cela nous ramène à une **gestion raisonnée des usages de l'eau, et du lit de la rivière et de la**

**vallée** ; raisonnée et coordonnée sur l'ensemble de la Garonne et de ses affluents. D'autant que le risque de l'inondation est toujours actuel et le restera, notamment dans la vallée moyenne. L'inondation est coûteuse à tous égards et s'aggrave avec l'urbanisation mal contrôlée et l'imperméabilisation des sols qu'elle entraîne. Avec aussi les mesures de protection prises localement, ne serait-ce que pour protéger les zones indûment construites. Là, encore, une cohérence d'ensemble est à rechercher, qui ne tient pas seulement à l'organisation de l'alerte. L'inondation en aval dépend fortement des situations en amont, faut-il le rappeler ? Finalement préserver ou **rétablir les champs d'expansion des crues** de notre fleuve sauvage paraît la solution la plus adaptée pour limiter les crues inévitables.

**UN CONSTAT > LE PROBLÈME EST POSÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.**  
**• UNE SOLUTION > PENSER LE TERRITOIRE DU VAL D'ARAN À LA GIRONDE.**

**On le voit, raisonner sur l'eau et sur la préservation du patrimoine garonnais pose des problèmes fondamentaux de développement et d'aménagement du territoire.** Au présent et au futur. Maintenir une population **rurale active** avec quels types de productions agricoles, liées ou non à la PAC et avec quels outils de transformation industrielle ? C'est là le chantier majeur du val de Garonne et de ses affluents. Mais souhaiter enrayer la déprise démographique en essayant tout au long de la vallée depuis les Pyrénées, des spécialisations **industrielles** nouvelles induites par les pôles aéronautiques, spatiaux et électroniques de Toulouse et de Bordeaux : voilà un autre challenge,

qui n'est pas antagoniste. Valoriser le patrimoine naturel et historique, susciter un tourisme intense mais aussi diffus que possible, passe aussi par un aménagement adapté des rivières et du fleuve et de l'accès aux milieux préservés. On pense, par exemple, au système navigable Lot/Baise ou aux biotopes en aval de Toulouse. Tout cela ne peut être pensé, traité, discuté, réalisé sectoriellement, de façon fragmentaire, chacun devant son bout de Garonne. Nous sommes face à un défi, celui de redonner cohérence à l'action de chacun et de tous en Garonne, et ce depuis le Val d'Aran jusqu'à la Gironde. C'est une des conclusions essentielles des Etats Généraux.



**UN CONSTAT > IL Y A L'EAU D'UN CÔTÉ, DES TERRITOIRES DE L'AUTRE, EN L'ÉTAT ACTUEL, LE FLEUVE N'EXISTE PAS.**  
**• UNE SOLUTION > ELABORER UN VÉRITABLE PLAN GARONNE.**

**La loi sur l'eau de 1964 a créé les Agences de Bassin et leur Comité de Bassin mais l'établissement public opérationnel qui était prévu n'a pas été créé.** Heureusement, qu'à une autre échelle, la politique de décentralisation des années 1980 et une véritable prise de conscience

des Agences et des collectivités locales ont permis la création des EPTB, dont le SMEAG, fin 1983. La loi de 1992 a établi quelques précieux outils normatifs comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont se sont emparés, à juste titre, les EPTB.

Reconnaissons aussi que, sur notre fleuve, nous avons des EPIC et des sociétés de droit commercial de l'Etat (SEM) qui interviennent de façon indépendante, selon des logiques économiques contradictoires : VNF, Port Autonome, EDF, CACG, ainsi que les administrations compétentes de l'Etat sans grande cohérence avec les EPIC ni parfois entre elles. Cette fragmentation, malgré la bonne volonté des uns et des autres, et les propositions, voire l'aiguillon, des associations, de la société civile, de certains élus, a fait l'objet, au cours des Etats Généraux, de débats et d'observations vives sur le thème: **Qui coordonne ? Qui exprime la volonté générale en Garonne ?** Au fond, en l'état actuel, **le fleuve n'existe pas. Il y**

**a l'eau d'un côté, des territoires de l'autre.** Le Massif Pyrénéen, ou le Massif Central, a une visibilité avec une politique de projet, la Garonne aucune. La lecture du Contrat de Plan Etat-Région est édifiante, à cet égard. C'est pourquoi, la réflexion dont on a perçu l'intérêt au cours des Etats Généraux, doit se poursuivre afin d'intégrer les enjeux liés à la ressource en eau dans toutes ses dimensions et ceux liés à la préservation des écosystèmes, afin aussi d'articuler les différentes échelles d'intervention. **Cela signifie élaborer un véritable Plan Garonne.** Mais auparavant, il conviendrait de poursuivre la démarche qui a été engagée. Il faut affiner les constats, repérer toutes les difficultés et les dysfonctionnements de tous types.

**UN CONSTAT > ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE S'IGNORENT.**  
**• UNE SOLUTION > LE DÉBAT PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR CONSTRUIRE DE FACON PLURI-DISCIPLINAIRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

**Les Etats Généraux ont proposé un débat public démultiplié appuyé sur des enquêtes de terrain de façon à sensibiliser l'opinion publique, à l'informer des enjeux et des complexités, à la mobiliser afin que les gens expriment leurs attentes et leur vision.** A cet égard, on l'a souligné dans le constat, c'est l'occasion ou jamais de concilier par le débat public deux champs qui ne s'ignorent que trop dans le domaine fluvial : **l'environnement et l'aménagement du territoire** dans une perspective de **développement durable**. Bien qu'un ministère les réunisse depuis 1997, ces démarches restent parallèles sur le fleuve. Elles doivent se rencontrer dans une **pluridisciplinarité** qui permette de poser l'ensemble des questions que nous n'avons qu'esquissées. Les **forums** au fil de la Garonne devraient permettre de mobiliser autour du fleuve, de ses risques et de ses atouts, les populations et tous

les acteurs. Pourquoi ne pas ouvrir un site informatique sur le Net d'informations, de propositions et de débats afin de poursuivre nos Etats Généraux ? Pourquoi ne pas susciter un **groupe scientifique de dialogue**, d'écoute et de réponse, réellement pluridisciplinaire d'où sortiraient sans doute de remarquables sujets de travaux pour le GIS ECOBAG par exemple ? Pourquoi ne pas tenter de concevoir avec nos collègues du versant Sud des Pyrénées, un **groupe transpyrénéen d'étude des fleuves et rivières** ? L'outil fondamental de toute l'action devrait être l'Observatoire qui a fait l'objet d'un atelier très solide : les propositions de collecte, traitement et diffusion des données paraissent tout à fait pertinentes et s'inscrivent bien dans ce débat.



**UN CONSTAT > LE SMEAG-EPTB GARONNE EST UN POISSON PILOTE.**  
**• UNE SOLUTION > LA GESTION GLOBALE ET CONCERTÉE DU BASSIN VERSANT TRANSFRONTALIER ET INTERREGIONAL.**

**Mettre en œuvre cette démocratie participative est l'enjeu du prolongement des Etats Généraux.** Il faut donc la susciter et l'organiser dans l'optique de la préparation d'un Plan Garonne, au moins sur deux Contrats de

Plan, donc à 15 ou 20 ans avec des objectifs, des actions, des itinéraires. Dans le tourbillon institutionnel actuel concernant l'eau, les vallées, les territoires, **l'EPTB paraît le plus qualifié** pour piloter une telle opération.



DE GAUCHE À DROITE : JOSÉ LUIS BOYA, JOSEP BOU, PÈRE TORES, JACQUELINE ALOUËR, GASTON ESCUDE, BERNARD D'AGEN, ANDRÉ TOURON, BERNARD CATEL, ROMAIN GRIGNARD, JEAN-CHRISTOPHE GIESSE



Romain Gagnard / Université de Toulouse 2

Cet Etablissement Public représente une mission légère, émanation directe des collectivités territoriales de la Garonne, puisque, fait rare en France, tous les départements, de l'Espagne à l'estuaire, sont à cheval sur le fleuve, s'étendant sur ses deux rives de même que les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

En liaison avec les autres départements du Bassin versant et les régions voisines, le SMEAG est l'Etablissement Public Territorial qui devrait être la "cheville ouvrière" du projet. **Il faut inventer un dispositif pilote** associant bien sûr l'Etat (qui a grand besoin lui-même de coordonner les multiples structures agissant en Garonne), le Val d'Aran dans le cadre de la Catalogne, et la coordination des EPTB du bassin versant (qui existe déjà par la conférence des Présidents).

Sur cet objectif, qui est fixé par la Directive Européenne, de **gestion globale et concertée de l'avenir du bassin versant transfrontalier et interrégional**, il paraît donc nécessaire que l'Etat mobilise ses moyens avec détermination et cohérence.

Il y va de la mise en œuvre effective, progressive et coordonnée des actions découlant du SDAGE, des SAGE et des plans de gestion des Etiages, dans le cadre d'une politique de développement et d'aménagement territorial concertée entre l'Etat et les Régions.

Mais chacun sait que le mieux est l'ennemi du bien, il ne s'agit donc pas de créer un "grand machin" directif, et nul n'imposera aux multiples partenaires l'autorité d'un Etablissement Public Territorial qui n'est que mission légère. C'est justement sa chance. Par ces Etats Généraux, il a démontré qu'une mission légère peut mobiliser et susciter un grand "remue ménages". De plus, il a des missions et un territoire d'action reconnus avec un projet fondamental, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Garonne.

A partir de là, il peut et doit nouer des partenariats en vue d'une concertation opérationnelle avec les Etablissements des affluents, de l'estuaire, des nappes profondes et de la Catalogne / Val d'Aran, avec aussi les gestionnaires du fleuve comme avec les futurs "pays" et "Communautés d'Agglomération", avec l'ensemble des acteurs enfin. Pourquoi pas un cadre pour les mesures agri-environnementales nécessaires en Garonne ?

**UN CONSTAT > LA FRACTURE TERRITORIALE EST RÉELLE.**

**• UNE SOLUTION > UNE POLITIQUE DE BASSIN ET UNE LOI FLEUVES ET RIVIÈRES.**

**Cette mobilisation de tous les acteurs dans une démarche programmatique concertée, appuyée sur un large débat public, est seule susceptible de mettre fin à la fracture territoriale qui frappe la Garonne.** Dans quel état laisserons-nous ce fleuve merveilleux et précieux, si nous continuons à laisser fonctionner selon trois logiques indépendantes, la Garonne de la montagne, du piémont et du val, et à traiter, indépendamment encore, l'eau, le lit de la rivière, la vallée, les coteaux et les pays agricoles environnants ?



Jean-Paul Poux / Président de l'Agence de l'Eau de la Garonne

Comment pourrions-nous maîtriser la ressource, en quantité et en qualité, au long du fleuve sans coordination avec le secteur amont et l'ensemble des vallées affluentes, notamment celles de la rive droite qui sont encore très mal structurées territorialement ?

**La Garonne peut devenir exemplaire en France en appliquant la directive cadre européenne sur la qualité de l'eau de septembre 2000** avec une convention interrégionale et transfrontalière de bassin, en mettant en œuvre **Natura 2000** y compris de façon transfrontalière, en recherchant une

régulation de la production hydroélectrique en fonction des besoins d'étiage liés à d'autres activités productives économiques et/ou au maintien du biotope, en réfléchissant à l'utilisation raisonnée et à l'évolution des 130.000 hectares de cultures irriguées, en articulant les différents schémas d'Aménagement et de

Gestion des Eaux du Bassin versant. Bref il s'agit de créer sur la Garonne un **champ d'expérimentation** afin de rechercher les voies et les moyens d'une **politique coordonnée de bassin**. Et, bien sûr, d'en discuter et comparer les expériences avec d'autres grands bassins. De cette expérimentation, on pourra tirer des enseignements pour sortir du **non-être institutionnel les fleuves et les rivières** et proposer une loi qui n'existe pas. Ainsi s'expliquent bien des errements actuels. Et l'on pourrait suggérer d'ores et déjà que la DATAR réfléchisse avec les partenaires concernés à cet **espace de projet** que devrait être le bassin versant d'un fleuve comme la Garonne.

**ETATS GÉNÉRAUX DE LA GARONNE - TOULOUSE 27/28 AVRIL 01**

**ECOUTER COMME UN TÉMOIN, ET RENDRE COMPTE : TELLE ÉTAIT LA MISSION DU PROFESSEUR ROMAIN GAIGNARD, INVITÉ À SUIVRE LES TRAVAUX DES ETATS GÉNÉRAUX DE LA GARONNE, FLEUVE EUROPÉEN. AVEC SA RIGUEUR D'UNIVERSITAIRE, LE PRÉSIDENT DE TOULOUSE 2 LE MIRAIL JUSQU'EN AVRIL DERNIER, BALISE, DANS SON RAPPORT DE SYNTHÈSE, LES CHANTIERS DE GARONNE POUR LA DÉCENNIE À VENIR. "PAR DÉFINITION, DIT-IL, DES ETATS GÉNÉRAUX EXPOSENT DES DOLÉANCES, FONT DES CONSTATS ET PROPOSENT DES PISTES, DES OUVERTURES VERS DES SOLUTIONS". EN VOICI DES EXTRAITS.**

# LE RAPPORT GAIGNARD

**Nos deux régions, Aquitaine et Midi-Pyrénées, avec la Catalogne et le Val d'Aran sont en train d'inventer une nouvelle approche opérationnelle de l'eau, de la rivière, de la vallée, du bassin versant, qui se révèle un véritable territoire de projet. Dans un univers administratif et technique complexe et fragmenté, il s'agit de redonner une existence sociale à la Garonne : terre de culture, patrimoine précieux et axe de vie.**



Romain Gagnard / Professeur de géographie à l'Université du Mirail

*Tout le monde s'accorde sur la complétude de la Garonne, l'un des cinq grands fleuves de France, mais aussi fleuve européen puisqu'il est grand temps que le Val d'Aran, la Catalogne et l'Espagne soient partie intégrante de la gestion du fleuve ; l'Union Européenne nous le rappelle et nous y incite. Un fleuve complet, torrent montagnard comme son affluent l'Ariège, rivière de piémont, val de plaine, collecteur sur sa rive droite de grandes rivières issues du coeur du Massif Central, et dès avant son confluent avec la Dordogne, engagé dans un remarquable système fluvio estuarien.*

**UN CONSTAT > LA RESSOURCE EN EAU EST ABONDANTE, MAIS TRES INEGALEMENT REPARTIE.**

**• UNE SOLUTION > LE PLAN DE GESTION D'ETIAGE.**

**Depuis deux millénaires, la vallée est voie de passage entre l'Atlantique et la Méditerranée avec deux grandes villes, Bordeaux et Toulouse** plutôt tournées vers l'extérieur de la vallée, et quelques villes moyennes principalement dans le val et sur les principaux affluents. Le fleuve, hors secteur fluvio-maritime, n'est plus voie de transport depuis que le rail, dès le XIX<sup>ème</sup>, et la route, utilisent le val. Par contre, l'Etat est intervenu historiquement pour favoriser l'exploitation, énergétique d'abord, agricole ensuite, de la ressource en eau. Ce sont des interventions fortes mais distinctes, sans qu'aucune politique d'ensemble d'aménagement et de développement de la Garonne soit dessinée. C'est ainsi que nombreux et intenses sont les **conflits récurrents** sur une **ressource en eau qui est certes abondante, mais très inégalement répartie** dans le temps et dans l'espace. La gestion de l'eau est soumise d'abord aux rythmes

et pulsions de la nature qui se traduisent par les inondations et étiages et sécheresses. L'eau s'écoule dans un lit et une vallée qui est milieu de vie et ressource. Quantitatif et qualitatif sont liés : à faible débit qualité médiocre.

**On soulignera la sévérité de l'étiage estival**, de la mi-juillet à la mi-octobre. C'est l'époque de tous les conflits entre les usages urbains, industriels, de loisir et surtout agricoles (puisque l'irrigation consomme plus de 80 %), mais aussi le moment où se révèle le mieux le conflit entre usages socio-économiques, dans une vallée urbanisée et un bassin agricole, face à la nécessité de préserver un milieu naturel exceptionnel. Les années de sécheresse que l'on a connues, ont révélé la précarité de la situation et conduit à rechercher des solutions à terme, au-delà de décisions de crise. Les outils et mécanismes sont connus qui aboutissent à un **Plan de Gestion des Etiages**.